

## PREVENIR LES RISQUES MUSCULO-SQUELETTIQUES ET LEURS CONSEQUENCES SUR LA SANTE AINSI QUE SUR L'ABSENTEISME

Le tapis **ne doit pas être considéré seul**, l'ensemble des composantes de la **situation de travail** doit être pris en compte. Une organisation diminuant le piétinement au poste aurait également des avantages. Il est parfois nécessaire de repenser l'ensemble de la zone de travail de l'opérateur.

Si l'on envisage de recourir aux tapis antifatigue, il faut tenir compte d'autres facteurs, notamment les chaussures et le revêtement de sol. Il faut noter l'importance de prendre en compte le couple chaussures-tapis : quelles chaussures sont portées (types de semelles ...) pour éviter les risques de déséquilibre, vertige, les maux de tête, "mal de mer"... et autres sensations, pouvant perturber l'activité.

Le tapis peut entraîner un soulagement au niveau du dos (rachis lombaire), de la plante des pieds (amoindrit les tensions musculaires), une meilleure circulation sanguine des jambes (facilitation du retour veineux), ainsi qu'une sensation d'amortissement (réduit les douleurs articulaires)

### Le choix des tapis de travail, les questions à se poser :

#### Le tapis doit-il résister :

aux produits industriels (peintures, solvants, huiles, divers liquides ...) ?  
au feu, aux éclaboussures de métal en fusion, à la chaleur ?  
aux grosses chaleurs ?

#### Est-ce que l'activité de travail s'effectue :

en position debout ? statique ? dynamique ?  
en milieu humide ? en milieu sec ?  
sur un sol dur et froid ?

#### Le tapis doit-il :

être imperméable ?  
être antidérapant ?

### A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ACHAT DE CE TYPE

#### Revêtements et épaisseur

A choisir en fonction de l'activité et de la fréquence d'usage (intensité d'utilisation). Il faudra choisir la résistance (huiles, acides, ...)  
Peut être livré en rouleau, tapis ou dalles.

#### Surface et bords

Les bords biseautés et scellés réduisent le risque de chute. Il faut couvrir la surface entière de déplacement de l'opérateur (et pas uniquement une partie de la zone car dans ce cas les tapis sont souvent abîmés au niveau des bords), il peut permettre de diminuer les risques d'accident du travail, et les chutes en particulier.

*Avant tout achat, des essais sur site en situation réelle doivent être réalisés par les futurs utilisateurs. Les tapis peuvent engendrer des sensations de jambes lourdes, des maux de dos, des échauffements des pieds, des étirements des mollets, des risques de chute, des sensations de brûlures ou de douleurs (les chaussures s'accrochent au revêtement de sol ce qui entraîne un déplacement du pied dans la chaussure - frictions), l'instabilité du salarié, ainsi qu'une gêne ou limite dans les mouvements, et des gênes ou douleurs au niveau des articulations des genoux (dues à une sur-sollicitation).*